

DEBAT NATIONAL SUR L'AVENIR DE L'ECOLE



Réunion du 10 décembre 2003 à St Gilles-Croix de Vie



A l'initiative de Monsieur Jean-Pierre DENEUVE, Sous-Préfet des Sables d'Olonne.

Réunion animée par Madame Françoise GUILLOT-MEUNIER, Inspecteur d'Académie –
Conseiller pédagogique régional.



Ouverture du débat sur le thème : « Comment en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des Collectivités régionales » par Monsieur Louis GUEDON, Député Maire des Sables d'Olonne.

Dans son introduction, Monsieur Louis GUEDON fait référence aux différents diagnostics de l'école ces dernières années : « L'école va mal ».

Pourtant les moyens sont donnés (1975 : 950 € par élève ; 3.110 € en 1985 et 6.470 € en 2002)

Une grande réforme est déjà amorcée dans le cadre de la décentralisation ; puisque l'Etat abandonne la gestion des collèges aux départements et des lycées aux régions. Force est de constater depuis une grande amélioration des conditions matérielles dans ces établissements grâce à un effort sans précédent des collectivités locales.

Son avis : il vaut mieux que l'Etat reste à l'écart pour la gestion matérielle.

Par contre, concernant la formation des enseignants, le contrôle des connaissances, les programmes, les diplômes, il faut que cela reste de la compétence de l'Etat.

Suite à cette introduction le débat est ouvert : A part un désaccord de fond sur le diagnostic contesté par des personnels enseignants participant à la réunion, également parents d'élèves ; et certains, représentant la F.C.P.E. ; l'accent est mis sur une inégalité des moyens au niveau des équipements dans les écoles primaires.

Synthèse :

- Plusieurs élus de communes rurales soulignent alors l'intérêt de mettre des moyens en commun et la difficulté de trouver le territoire pertinent.
- Un consensus se dégage parmi les élus sur l'intérêt de transférer dans ce cas la compétence des écoles primaires vers les E.C.P.I.
Dans ce cas pourra-t-on envisager une répartition du personnel enseignant ?
- L'accent est mis sur l'intérêt d'avoir un interlocuteur de proximité.
- Des élus ont fait part d'une expérience pour obtenir une gestion par un E.C.P.I. et du peu d'appui rencontré chez les enseignants et les familles.
- D'autres insistent sur la nécessité de consulter des familles et de travailler ensemble.

- Hors débat, parce qu'arrivé en fin de réunion, un directeur adjoint de la Chambre de Commerce de Vendée responsable du département formation, dépose deux questions avec des éléments de réponse et de propositions :

Question 1 : faut-il décentraliser davantage le système scolaire ?

Réponse : il est très probable que la vague de décentralisation en cours au travers de la loi relative aux responsabilités locales ne constitue, en tendance, qu'une étape vers un système essentiellement local de gestion et de régulation du système éducatif, qui est par essence affaire de proximité, ne serait-ce qu'envers les familles.

Si le primaire est et restera d'appréhension locale, il n'est pas en revanche certain que la coupure actuelle entre un premier cycle départementalisé et un second cycle régionalisé soit non révisable, ce qui mérite réflexion.

Question 2 : Quel noyau dur doit, de toute façon, rester à l'Etat ?

Réponse : La responsabilité de l'Etat semble intangible sur les certifications, la production de normes générales et la péréquation financière et territoriale. Tel est le cas en RFA par exemple, ainsi que dans la plupart des pays développés. Tout le reste, y compris le personnel enseignant et l'amodiation des programmes et des actions pédagogiques, peut être dévolu aux collectivités ou à des établissements publics locaux autonomes. Cela pose plus des problèmes d'ancrage historique dans notre tradition étatique que de gestion, car celle-ci serait probablement beaucoup plus efficace dans la proximité. Concentrée sur l'essentiel, l'action de l'Etat n'en serait que plus lisible et plus tournée vers les enjeux fondamentaux, notamment d'harmonisation européenne.

Pour aborder le deuxième thème : « Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ? »

La parole est donnée à Monsieur Jean-Yves ROBIN, Président régional de la Fédération Française du Bâtiment.

Monsieur ROBIN fait état que le bâtiment s'est bien organisé par l'apprentissage pour avoir une réponse bien adaptée aux difficultés du marché du travail, l'éducation nationale ayant eu dans les années précédentes un certain désintérêt pour cette voie professionnelle.

En résumé :

- la voie manuelle doit être une voie choisie
- il faut former pour mettre à l'honneur l'activité manuelle
- la véritable réalité de réussite n'est pas dans le non-travail

Après cette introduction le débat commence.

Très vite se dégage de la part des participants appartenant au monde de l'éducation nationale, l'idée que l'école ne doit pas être la promotion du secteur industriel, qu'elle est là pour former les enfants à une ouverture d'esprit, que ce n'est pas à l'école de « former des métiers », que, si on veut donner du goût au travail il faut payer mieux et qu'il faut le respect du travailleur, etc...

Le débat est alors recentré par Madame GILLOT-MEUNIER. D'autres intervenants, élus, mères de famille, artisans, retraités, ouvriers etc... s'expriment.

De la discussion se dégage :

- l'intelligence du geste est une vraie intelligence
- qu'un artisan, compagnon, formé sur le terrain aujourd'hui peut devenir le chef d'entreprise de demain
- qu'il faut anticiper les formations proposées aux jeunes puisqu'ils seraient appelés à exercer des métiers différents de ceux qui existent aujourd'hui.
- qu'il faut faire connaître la formation professionnelle
- qu'il faut réintroduire le travail manuel à l'école primaire et au collège.

Le directeur adjoint de la Chambre de Commerce ayant déposé par écrit deux questions et des éléments de réponse, celles-ci reprennent dans l'ensemble les sujets abordés :

Question 1 : « Comment mieux faire connaître aux élèves de collège la formation professionnelle ? »

Au collège, les stages de découverte de l'entreprise devraient concerner tous les élèves, sur le modèle du stage actuel de classe de 3^{ème}. Quant à la voie professionnelle, elle doit être portée à la connaissance de l'ensemble des jeunes et des familles pas seulement par les établissements mais aussi par les actions d'orientation pilotées désormais par la région, en lien avec les professions, comme prévu dans le projet de loi sur les responsabilités locales.

Question 2 : « Comment améliorer, dans la formation professionnelle, la coopération école/entreprise ? »

L'engagement des entreprises est déjà important avec le format actuel de l'apprentissage (360.000 élèves) et l'accueil de nombreux jeunes sous statuts scolaires (en particulier pour les périodes de formation en entreprise) ou de stagiaires de formation professionnelle.

Les efforts nouveaux pourraient porter dans trois directions :

- l'alternance au collège
- une nouvelle croissance de l'apprentissage
- des progrès en matière de qualité de l'alternance et d'information professionnelle

L'ouverture de stages en entreprises pour les enseignants, « même généraux », est également souhaitable .

Tout cela n'est réalisable que par un engagement fort des collectivités locales aux côtés de l'Etat et des entreprises.

A l'issue de ce débat, Monsieur Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne remercie tous les participants.

Rapporteur : Jean-Michel BELLE